

Liban: 44 ans après la guerre, une lueur d'espoir pour les proches des disparus

afp, le 13/04/2019 à 11:33



Des proches de personnes ayant disparu pendant la guerre du Liban montrent leurs photos lors d'une conférence de presse le 28 novembre 2018 à Beyrouth / AFP/Archives

Les familles de milliers de disparus de la guerre civile au Liban (1975-1990) commémorent samedi le 44e anniversaire du début du conflit avec, pour la première fois, l'espoir d'en apprendre plus sur le sort de leurs proches.

Cet optimisme est nourri par le vote en novembre dernier d'une loi qui prévoit l'instauration d'une commission d'enquête. Mais la concrétisation du

projet dépendra de la bonne volonté des partis qui sont toujours au pouvoir après avoir joué un rôle dans la guerre.

Déclenché le 13 avril 1975, le conflit libanais a été marqué par plusieurs épisodes de terreur et d'enlèvements sur la base de l'appartenance religieuse. Il a fait plus de 150.000 morts et 17.000 disparus.

"C'est la première fois que nous commémorons le souvenir de la guerre avec l'existence d'une loi consacrant le droit à connaître (...) le sort de tous les disparus, vivants ou morts", se félicite Wadad Halwani, la présidente du comité des familles de disparus.

Elle "nous donne l'espoir d'aboutir" à des résultats tangibles, ajoute cette militante qui participe depuis 2005 avec une dizaine de femmes à un sit-in permanent devant le siège de l'ONU à Beyrouth.

"C'est quelque chose de capital pour les proches des disparus, afin qu'ils puissent poursuivre leur vie comme tout le monde et ne pas vivre en permanence dans l'attente", insiste Mme Halawani, dont le mari a été kidnappé sous ses yeux en 1982.

- "Crimes de guerre" -

La loi 105 prévoit la formation d'une commission indépendante, chargée de récolter des informations, de recueillir des témoignages sur les disparus et de décider du sort des fosses communes. Mais depuis novembre, rien n'a été fait.

"La décision politique de faire adopter cette loi doit être réaffirmée aujourd'hui", insiste Ghassan Moukheiber, ancien député et co-auteur du texte.

Celui-ci prévoit la création par le Conseil des ministres de la commission après la désignation de ses dix membres par des organismes indépendants, dont les ordres des avocats et des médecins, le Conseil supérieur de la magistrature et des ONG.

Mais la mise sur pied de cette entité ne garantit pas des réponses immédiates, estiment certains, dans un pays où les anciens chefs de guerre jouissent toujours d'un large pouvoir et où les divisions communautaires et politiques perdurent.

Pour M. Moukheiber, l'un des principaux défis sera d'établir une liste exhaustive des noms et statuts des disparus. Une tâche qui nécessite de "retrouver les traces (...) de ceux encore en vie, d'œuvrer à leur retour ainsi qu'à l'inhumation des dépouilles des personnes tuées" et jetées dans des charniers, estime l'ancien élu.

Le Comité international de la Croix-Rouge a déjà entamé en 2012 la création d'une base de données sur les disparus, enrichie dans les années qui ont suivi par les données ADN fournies par les familles.

L'organisation a affirmé être prête à communiquer les résultats de sa base de donnée à la commission d'enquête.

Mais "par quelle fosse commune commencer?", s'interroge M. Moukheiber.

Les charniers "existent sur l'ensemble du territoire et dans des régions" contrôlées par d'anciennes milices toujours influentes.

"Le choix des zones et la manière de traiter" ce dossier nécessite "beaucoup de courage et de sagesse", selon M. Moukheiber, qui insiste également sur l'aspect "purement humanitaire" du travail de la future commission.

"Certains partis qui ont fait office de milices et commis des crimes de guerre craignent" toute forme d'enquête sur le passé, lâche l'ancien parlementaire.

- 'Toujours pas cicatrisé' -

La guerre du Liban a d'abord opposé des groupes chrétiens à des factions palestiniennes appuyées par des partis de gauche et musulmans.

Impliquant des puissances étrangères, elle a pris fin quinze ans plus tard avec la conclusion d'accords de paix en Arabie Saoudite. En 1991, l'Etat a décrété une amnistie qui a "blanchi" les chefs de milices.

Pour Lokman Slim, directeur de l'ONG Umam, qui œuvre à l'édification d'une mémoire collective sur ces années noires, les espoirs d'un dénouement de l'affaire des disparus demeurent minimes.

"Qu'une classe politique dont les mains sont salies par le sang vote en faveur d'une telle loi signifie qu'elle ne craint pas ses effets et sait qu'à l'instar de beaucoup de choses au Liban, elle restera lettre morte", dit-il.

"Au Parlement, dans le gouvernement et dans l'entourage des zaïms libanais (leaders communautaires, ndlr), des dizaines de personnes disposent d'informations détaillées sur les disparus et l'emplacement des fosses communes", assure Lokman Slim.

Il doute toutefois que la commission créée par la loi permette de susciter chez eux une introspection pour établir "ce qui les a poussés à prendre part à cette guerre sanglante".

Mais pour les proches des victimes, l'espoir et la détermination restent de mise.

"L'accès à la vérité est l'unique porte à une réelle réconciliation" nationale, insiste Mme Halawani.

"Nous avons longtemps accusé les différents gouvernements de remuer le couteau dans la plaie. Aujourd'hui nous réclamons que nos blessures soient pansées."